

PROJET GFCS/ClimSA
" Subvention ACP GFCS -
Programme Intra-ACP sur les services climatiques et les applications connexes"
ACP/FED/038-833-11th EDF

**APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE D'UN VEHICULE
AUTOMOBILE STATION WAGON DE TYPE 4WD**

N°002/2021/ACMAD/GFCS

POUVOIR ADJUDICATAIRE : *CENTRE AFRICAIN POUR LES APPLICATIONS DE LA METEOROLOGIE
AU DEVELOPPEMENT (ACMAD)*

FINANCEMENT : Commission de l'Union Européenne
ACP/FED/038-833 -11th EDF

SEPT 2021



DOCUMENT 1 : INVITATION A SOUMISSIONNER

Niamey, le 23 septembre 2021

Réf : 002/2021/ACMAD/GFCS 

Objet : Appel d'offres ouvert pour fourniture d'un véhicule automobile station wagon de type 4WD

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la mise en oeuvre du Projet GFCS/ClimSA financé par la Commission de l'Union Européenne, le Centre Africain des Applications de la Météorologie au Développement (ACMAD) envisage d'acquérir un véhicule automobile station wagon de type 4WD.

Par la présente, nous invitons tous les soumissionnaires intéressés à participer à cet appel d'offres ouvert.

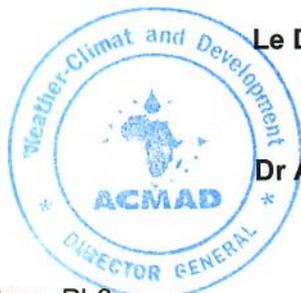
Ce marché est en un seul lot.

Le délai de livraison ne peut excéder trois (03) mois.

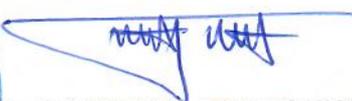
Le dossier complet peut être téléchargé sur le site web de ACMAD : www.acmad.org. Vous pourrez retirer, en cas de besoin, gratuitement le dossier complet d'appels d'offres au siège de l'ACMAD à l'adresse ci-dessous.

Les offres devront parvenir au Secrétariat de la Direction Générale de l'ACMAD au plus tard le 14 octobre 2021 à 16 heures locales (GMT+1). Les offres reçues après cette date seront systématiquement rejetées.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.



Le Directeur Général


Dr André KAMGA FOAMOUHOUE

Adresse : ACMAD
55 Avenue des Ministères, PL6
BP 13184 Niamey, NIGER
Tel: 00 227 20 73 49 92 - Fax: 00 227 20 72 36 27
E-mail : dqacmad@acmad.org

DOCUMENT 2 : INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Date de lancement : 23 septembre 2021

Date de clôture : 14 octobre 2021

1- Nom de l'Acheteur : ACMAD

Financement : Commission de l'Union Européenne

Marché : N°002/2021/ACMAD/GFCS

Nom du projet : GFCS/ClimSA

Objet du marché : Fourniture d'un véhicule automobile station wagon de type 4WD

2- Lieu de livraison :

ACMAD

55 Avenue des Ministères, PL6

BP 13184 Niamey, NIGER

Tel: 00 227 20 73 49 92 - Fax: 00 227 20 72 36 27

E-mail : dgacmad@acmad.org

3- Participation

La participation au marché est ouverte à toutes les entités intéressées.

4- Origine

Dans le cadre de ce marché, l'origine des fournitures n'est pas considérée.

5- Langue

L'offre préparée par le soumissionnaire ainsi que toute correspondance et tous les documents concernant l'offre, échangés entre le soumissionnaire et ACMAD, seront rédigés en langue française.

6- Cautionnement

Le soumissionnaire fournira une caution de soumission et une caution de bonne exécution.

6.1 Caution de soumission : Une caution de soumission de 2% du montant de l'offre d'une banque commerciale agréée. Elle sera sous la forme d'une garantie bancaire sera impérativement fournie avec la soumission.

6.2 Caution de bonne exécution : Elle est fixée à 5% du montant du Marché ; elle devra être constituée par une caution personnelle et solidaire rédigée conformément au modèle joint en annexe. Elle sera constituée à la réception provisoire et ne sera libérée qu'à la réception définitive. Son délai de validité est de 12 mois.

7- Modalité de paiement

100% après la réception après la réception provisoire.

8- Prix et monnaie de l'offre :

ACMAD est exonèrè de la TVA, et les prix doivent ètre libellès en francs CFA. Cependant, **les prix doivent ètre indiquès en HT, en TTC, et faisant apparaître la TVA. Les prix sont fermes et non rèvisables.** Ces prix comprennent toutes les charges jusqu'à la livraison à l'ACMAD.

9- Dèlai de livraison

Le dèlai de livraison proposè par le soumissionnaire ne peut excèder trois (3) mois.

10- Ouverture des offres

L'ouverture des offres aura lieu en sèance publique, à l'ACMAD, le mème jour à partir de 16 h 30 mn en prèsence des reprèsentants dûment mandatès des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

11- Pènalitès de retard

A dèfaut par le Fournisseur d'avoir satisfait aux obligations du marchè à la date ainsi dèterminèe, il lui sera appliquè, sans prèjudice des mesures de contraintes èdictèes par les textes en vigueur auxquels se rèfère le prèsent Marchè et une pènalitè de 1/2000 ème du montant du Marchè par jour calendaire de retard.

Cette pènalitè interviendra de plein droit sur la simple constatation de la date d'expiration du dèlai de livraison. Le montant des pènalitès est plafonnè à 10% du montant du marchè. Au-delà de ce montant, le marchè est rèsiliè d'office.

12- Dèlai de validitè des offres

Les propositions seront valables pendant quatre-vingt dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des plis.

13- Prèsentation des offres

Chaque proposition doit ètre ètablie en (01) original et trois (03) copies.

La soumission (et les pièces annexes) seront contenues dans une enveloppe cachetèe et fermèe qui devra porter les inscriptions suivantes :

- l'adresse de l'ACMAD avec la mention
« Appel d'Offres pour fourniture d'un vèhicule automobile station wagon de type 4WD »

A n'ouvrir qu'en commission de dèpouillement des offres

Les soumissionnaires placeront l'original et les copies de leurs propositions dans des enveloppes sèparèes et cachetèes portant la mention « ORIGINAL » et « COPIE » selon le cas. Ces enveloppes seront ensuite placèes dans une enveloppe extèrieure qui devra ègalement ètre cachetèe.

La proposition préparée par le soumissionnaire comprendra une offre technique et une offre financière.

La non production d'un document ou sa non validité conduit à l'élimination de l'offre du soumissionnaire.

13.1 L'offre technique

Elle comprendra les pièces obligatoires suivantes :

Chaque offre technique comprendra les documents ci-après :

- 1) Les références du soumissionnaire (Représentant légal, adresse, situation géographique, Relevé d'identité bancaire, ...);
- 2) Modèle de soumission rempli par le soumissionnaire ;
- 3) Les deux tableaux dûment remplis du document 3 (Conditions particulières)
- 4) Une (01) attestation de non faillite délivrée par le tribunal datant de moins de trois (03) mois à la date du dépôt des offres ;
- 5) Une attestation fiscale (originale ou certifiée conforme) de son pays d'origine justifiant que le soumissionnaire est à jour vis-à-vis du fisc ;
- 6) Une (01) attestation originale ou certifiée conforme de la Sécurité Sociale de son pays d'origine prouvant que le soumissionnaire est à jour vis-à-vis de la législation du travail jusqu'au dernier trimestre échu à la date de dépôt des offres ;
- 7) Un extrait de l'inscription au Registre de Commerce en photocopie légalisée ;
- 8) Les informations complètes sur le Service Après-Vente (SAV) comme demandé dans les conditions particulières ;
- 9) La caution de soumission de 2% du montant de l'offre d'une banque commerciale agréée ;
- 10) Les copies des procès-verbaux de réception de marchés similaires sur les trois (3) dernières années.

13.2 L'offre financière

La pièce à fournir est le cadre du bordereau des prix daté, signé et cacheté à la dernière page par le soumissionnaire.

13.3 Date et heure limites de dépôt des propositions

Les propositions doivent être reçues au plus tard le **14 octobre 2021 à 16 heures locales (GMT+1)**.

13.4 Proposition hors délai

Toute proposition parvenue après expiration du délai de remise des offres sera écartée et non ouverte, quelque soit le motif de retard de réception.

14- Evaluation et comparaison des offres

a) Les critères pour l'évaluation et la comparaison des propositions sont les suivantes :

- Les propositions jugées non -conformes seront automatiquement rejetées. Une proposition est jugée non conforme

Lorsque :

- La proposition n'est pas présentée dans le canevas requis ;
- Le soumissionnaire n'a pas rempli les tableaux des caractéristiques minimales obligatoires ;
- Une ou plusieurs caractéristiques d'un matériel proposé est inférieure(s) à celles exigées ;
- Si le délai de livraison est supérieur au délai maximum imposé ;
- Un ou plusieurs documents relatifs à la qualification du soumissionnaire ne sont pas produits ou ne sont pas valides.

Seules les propositions jugées conformes seront évaluées.

b) Correction des erreurs

Les erreurs éventuelles dans l'offre financière sont corrigées par le comité d'évaluation de la manière suivante :

- en cas de différence entre les montants en chiffres et en lettres, c'est le montant en lettres qui prévaut;
- à l'exception des marchés à forfait, en cas de différence entre un prix unitaire et le montant total découlant de la multiplication de ce prix par la quantité, c'est le prix unitaire qui prévaut.

Le montant indiqué dans l'offre par le soumissionnaire peut être ajusté par le comité d'évaluation en cas d'erreur et le montant corrigé lie le soumissionnaire. En cas de refus de celui-ci, son offre est rejetée.

15- Attribution du Marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont la proposition technique est conforme et celle financière est la moins coûteuse.

16- Notification provisoire

- Avant que n'expire le délai de validité des propositions, ACMAD notifiera au soumissionnaire choisi, par écrit, que son offre a été acceptée.
- La notification provisoire ne constitue pas la conclusion du marché.

17- Signature du marché

- En même temps qu'elle informera le soumissionnaire retenu de l'attribution du marché, ACMAD lui transmettra le projet de marché ;
 - La signature du marché engage les deux parties :
 - . pour ACMAD : à confier l'exécution du contrat au soumissionnaire attributaire, si le marché est approuvé par l'autorité compétente ;
 - . pour le soumissionnaire attributaire : à maintenir son offre et son engagement à exécuter les contrats pour lesquels il a soumissionné, si le marché est approuvé par l'autorité compétente
- Dans tous les cas, la notification d'approbation du marché devrait intervenir dans le délai de validité des offres.

18- Modification ou retrait des propositions

- Les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leurs propositions par notification écrite avant la date limite pour l'appel d'offres fixée. Aucune proposition ne saurait être modifiée après ce délai. Les retraits sont inconditionnels et mettent fin à toute participation à la procédure de demande de propositions.
- Toute notification de modification ou de retrait sera préparée et présentée conformément aux prescriptions au présent dossier. L'enveloppe extérieure devra être revêtue de la mention « Modification » ou « Retrait », selon le cas.
- Il ne peut être procédé au retrait d'une offre dans l'intervalle de temps courant entre la date limite de remise des offres mentionnée conformément aux prescriptions au présent dossier et l'expiration de la période de validité de l'offre. Le retrait d'une offre au cours de ce laps de temps peut entraîner la perte de la garantie de soumission.

19- Coûts de la rédaction des propositions

Aucun coût supporté par le soumissionnaire pour la rédaction et la remise de l'offre n'est remboursé. Ces coûts sont à la charge du soumissionnaire.

20- Propriété des propositions

Le pouvoir adjudicateur conserve la propriété de toutes les propositions reçues dans le cadre de la présente demande de propositions. En conséquence, les soumissionnaires ne peuvent exiger que leur offre leur soit renvoyée.

21- Annulation de l'appel d'offres

- En cas d'annulation, les soumissionnaires doivent être avertis de l'annulation par le pouvoir adjudicateur. Lorsque la demande est annulée avant la séance d'ouverture des propositions, les enveloppes non ouvertes et scellées sont retournées aux soumissionnaires.

L'annulation peut intervenir dans les cas suivants :

- Lorsque la demande de proposition est infructueuse, c'est-à-dire lorsque aucune proposition méritant d'être retenue sur le plan qualitatif et/ou financier n'a été reçue ou lorsqu'il n'y a pas eu de réponse ;
- Lorsque les éléments techniques ou économiques du projet ont été fondamentalement modifiés ;
- Lorsque des circonstances exceptionnelles ou de force majeure rendent impossible la mise en œuvre normale du projet ;
- Lorsque toutes les offres conformes sur le plan technique excèdent les ressources financières disponibles ;
- Lorsqu'il y a eu des irrégularités dans la procédure, ayant notamment empêché une concurrence loyale.
- Lorsque l'adjudication du marché ne respecte pas la bonne gestion financière, à savoir les principes d'économie, d'efficacité et d'efficacités (par exemple le prix proposé par le soumissionnaire à qui le contrat doit être octroyé est objectivement disproportionné par rapport au prix du marché).

- Le pouvoir adjudicateur ne sera en aucun cas tenu de verser des dommages-intérêts, incluant sans restriction des dommages-intérêts pour manque à gagner, liés à l'annulation d'une demande de proposition, quand bien même le pouvoir adjudicateur aurait été informé de la possibilité de dommages-intérêts. La publication d'un avis d'appel d'offres n'engage nullement le pouvoir adjudicateur à mettre en œuvre le marché ou le projet annoncé. En cas d'annulation de la demande de proposition, les concurrents ne peuvent prétendre à aucune pénalité.

22- Droits d'enregistrement : Les formalités et droits d'enregistrement sont à la charge du Fournisseur si cela s'avère nécessaire.

Les conditions particulières prennent en compte les prescriptions techniques d'ordre général et les caractéristiques techniques.

Les conditions particulières constituent le fondement sur lequel ACMAD vérifie et évalue les propositions. Par conséquent, les conditions particulières bien définies facilitent l'évaluation et la comparaison des offres.

1) **Les prescriptions techniques d'ordre général** (A remplir et à cocher par le soumissionnaire)

N°	Les prescriptions techniques d'ordre général	OUI	NON
1	Le matériel à livrer doit être de fabrication à N-2 au plus à compter de la date de réception provisoire N		
2	La documentation doit être en français		
3	Le soumissionnaire doit fournir les documents suivants : <ul style="list-style-type: none"> o Autorisation du fabricant (constructeur) à la soumission ; o Certificat d'origine à la livraison ; o Catalogue d'origine à la soumission complété s'il y a lieu par la fiche produit. 		
4	Le soumissionnaire doit assurer un service après-vente (SAV) agréé par la direction en charge du parc automobile de l'Etat, composé de : <ul style="list-style-type: none"> o Existence d'un magasin de pièces de rechanges de la marque du véhicule ; o Equipements de diagnostic, d'entretien et de réparation de la marque ; o Existence d'un atelier véhicules légers ou poids lourds ; o Personnel qualifié : <ul style="list-style-type: none"> - un chef d'atelier avec BEP - maintenance véhicule automobile (MVA) minimum ; - Trois (03) ouvriers spécialisés titulaires du CAP en automobile minimum. Lorsqu'il n'est pas présent au Niger, il doit être représenté par un garagiste équipé et en mesure de répondre aux obligations contractuelles en matière de SAV ci-dessus cité.		

N°	Les prescriptions techniques d'ordre général	OUI	NON
5	La garantie à fournir : <ul style="list-style-type: none"> o 24 mois ou 50 000 km, le premier des 2 termes échu ; o Proposition d'entretien minimum spécifiant les éléments entrants dans cet entretien et leur périodicité couvrant la période de garantie constructeur ; 		

2) Tableau des caractéristiques techniques du véhicule (A remplir par le fournisseur)

N°	Caractéristiques Techniques	Caractéristiques techniques souhaitées	Caractéristiques proposées
1	Quantité	01	
2	Marque	A proposer par le soumissionnaire	
3	Modèle	A proposer par le soumissionnaire	
4	Type Véhicule	Véhicule 4x4- Station Wagon	
5	Source énergie	Gazole	
6	Système de transmission	Boîte de vitesse manuelle, 5 vitesses avant entièrement synchronisée et marche arrière	
7	Type de direction	Assistée	
8	Volant	A gauche	
9	Cylindrée	Minimum 2500 cc	
10	Puissance KW	Minimum 70 KW	
11	Puissance fiscale	Minimum 09 CV	
12	Réservoir	Minimum 85 L	
13	Coloris	Au choix à la commande	
14	Suspension	Renforcée pour les mauvaises prises	
15	Système de refroidissement	Tropicalisé	
16	Autres équipements	Témoin pression, témoin charge batterie, suspension avant de type	

N°	Caractéristiques Techniques	Caractéristiques techniques souhaitées	Caractéristiques proposées
		MacPherson	
17	Nombre de portière	Cinq (05)	
18	Airbags	Conducteur et passager	
19	Ceinture de sécurité	AV/AR	
20	Sièges	Garnis tous en velours fermes et souples	
21	Verrouillage	centralisé	
22	Rétroviseurs latéraux	Electriques	
23	Pare soleil	Conducteur et passagers	
24	Système de freinage	ABS	
25	Projecteur AV	Allogène multi réflecteur	
26	Climatisation	D'origine automatique	
27	Pneumatique	Jante en acier sans chambre à air	
28	Roue de secours	Deux (02)	
29	Nombres de places	7 places	
30	Sécurité Alarme	Protection anti vol	
31	Radio	AM/FM, lecteur CD/DVD, USB	
32	Accessoires	Tapis de sol, carte grise, visite technique, plaque d'immatriculation, bâche, deux (02) triangles de sol, extincteur Poudre sec 2 kg, kit d'entretien, trousse à outils avec manivelle, cric, clé de roue, etc....	

ENTRE : ACMAD, agissant au nom et pour le compte du Projet ClimSA-GFCS, représenté par Monsieur, Directeur Général et désigné ci-après sous la dénomination « l'Acheteur ».
D'une part,

ET Monsieur/ Madame, agissant pour le compte
et désigné ci-après sous la dénomination « Fournisseur ».
D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

CHAPITRE I : INDICATIONS GENERALES

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE

Le présent marché a pour objet la fourniture des matériels informatique et de bureau

ARTICLE 2 : DOCUMENTS DU MARCHE

1. Les instructions aux soumissionnaires
2. Le modèle de soumission
3. Le bordereau des prix
4. Les conditions particulières et tous les autres documents
5. Les conditions générales (jointes en annexe)

ARTICLE 3 : DESCRIPTION DES FOURNITURES

La description des fournitures est donnée dans le document des conditions particulières contenues dans le présent marché.

CHAPITRE II : CLAUSES FISCALES ET FINANCIERES

ARTICLE 4 : REGIME FISCALE ET DOUANIER

Les acquisitions bénéficieront de l'exonération de la TVA, des droits de douane, et des taxes. Les droits d'enregistrement éventuels sont à la charge du Fournisseur.

ARTICLE 5 : MODE DE REMUNERATION

Les fournitures seront rémunérées par application d'un prix unique, ferme, global et non révisable. Le Fournisseur s'est rendu compte, avant de s'engager, de toutes les conditions de l'Acheteur et ne pourra élever aucune réclamation ayant pour base des difficultés ou de sujétions qu'il eut dû normalement connaître.

Les modalités de paiement : 100% du montant du marché après la réception provisoire des fournitures.

Le délai de paiement est de trente (30) jours à compter de la date de réception provisoire.

ARTICLE 6 : MONTANT DU MARCHE

Les soumissionnaires sont réputés s'être assurés, avant le dépôt de leur (s) offre (s), de l'exactitude et du caractère complet de celle (s)-ci, d'avoir tenu compte de tous les éléments nécessaires à l'exécution complète et correcte du marché et d'avoir inclus tous les frais dans leurs tarifs et leurs prix.

Le marché est à prix ferme et non révisable. Le prix hors TVA est celui qui sera réglé.

L'exonération sera fournie par ACMAD.

ARTICLE 7 : AVANCE DE DEMARRAGE

Aucune avance de démarrage ne sera accordée au Fournisseur.

ARTICLE 8 : PROCEDURE DE PAIEMENT

ACMAD se libérera des sommes dues au Fournisseur par virement bancaire au compte bancaire ouvert sous le numéro à la Banque Au nom

CHAPITRE III : PRESCRIPTIONS DIVERSES

ARTICLE 9 : DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution est fixé à à compter de la date de notification du Marché au Fournisseur.

A défaut par le Fournisseur d'avoir satisfait aux obligations du marché à la date ainsi déterminée, il lui sera appliqué, sans préjudice des mesures de contraintes édictées par les textes en vigueur auxquels se réfère le présent Marché, une pénalité de 1/2000ème du montant du Marché par jour calendaire de retard.

Cette pénalité interviendra de plein droit sur la simple constatation de la date d'expiration du délai de livraison. Son montant sera retenu des sommes dues au Fournisseur ; le montant des pénalités est plafonné à 10 % du montant du marché.

ARTICLE 10 : GARANTIE

Le fournisseur garanti que toutes les fournitures livrées en exécution du marché sont neuves, n'ont jamais été utilisées. Il garanti en outre que toutes les fournitures livrées en exécution du marché n'auront aucune défectuosité due à leur conception, aux matériaux utilisés ou à leur mise en œuvre ou à tout acte ou omission du fournisseur survenant pendant l'utilisation normale des fournitures livrées dans les conditions prévalant au Niger.

Le pouvoir adjudicataire notifiera rapidement au fournisseur par écrit toute réclamation faisant jouer cette garantie. A la réception d'une telle notification, le fournisseur, avec une promptitude raisonnable, réparera ou remplacera les fournitures défectueuses ou leurs pièces sans frais pour l'acheteur.

ARTICLE 11 : CAUTIONNEMENT

Il est exigé une caution de soumission et de bonne exécution conformément au dossier d'appel d'offres. La caution bonne exécution (caution de bonne fin) est fixée à cinq pour cent (5 %) du montant du Marché. Elle sera libellée conformément au modèle joint en annexe. Son délai de validité est de 12 mois Mainlevée en sera donnée par ACMAD au vu du Procès-verbal de réception définitive soit 12 mois après la réception provisoire.

ARTICLE 12 : NANTISSEMENT

Ce marché ne fera pas objet de nantissement

ARTICLE 13 : SERVICE APRES VENTE

Le soumissionnaire est tenu de fournir un service après-vente conformément au dossier d'appel d'offres

ARTICLE 14 : LITIGE ET RESILIATION

En cas de litige ou différend qui aurait survenu au cours de l'exécution du présent Marché, un règlement à l'amiable doit être trouvé au niveau du responsable du Marché.
Aucun recours contentieux auprès d'une juridiction compétente ne peut être introduit avant que cette procédure n'ait été épuisée.

ARTICLE 15 : APPROBATION DU MARCHÉ

Le présent Marché ne deviendra définitif et exécutoire qu'après son approbation par le pouvoir adjudicataire.

Le Fournisseur,

Représenté par le :

Date :

Signatures,

L'Acheteur, représenté par le DG ACMAD

Date :



Déclaration du soumissionnaire s'engageant à fournir le véhicule automobile conformément aux clauses et conditions du dossier de consultation

A

Monsieur

Objet : Fourniture d'un véhicule automobile station wagon de type 4WD

Je soussigné(e) (nom, prénom, profession, nationalité, domicile, fonction et structure) après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier d'appel d'offres pour la fourniture du véhicule en objet et après avoir apprécié à mon (notre) point de vue et sous ma (notre) responsabilité la nature et difficultés des prestations à exécuter, m'engage (nous nous engageons) à fournir les biens conformément aux clauses et conditions du dossier d'appels d'offres, moyennant le prix spécifié dans la proposition financière, contenue dans mon (notre) offre, que je (nous joignons) joins.

Je m'engage, si ma (notre) soumission est retenue, à commencer à exécuter le marché à la date et dans les délais qui seront notifiés par le maître d'ouvrage.

Je m'engage (nous nous engageons) à maintenir le montant de ma (notre) soumission pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Fait à.....le

Le (s) soumissionnaire (s)

Nom (s) et prénom (s) manuscrit (s),
Signature (s) du (des) déclarant (s),
et cachet (s) de la (des) société (s)

Date d'exécution du cautionnement

Nous soussignés Délégués et représentants de la Banque (raison sociale et siège social) _____ autorisés à signer et à prendre des engagements en son nom, déclarons par la présente lettre que ladite Banque sera garante jusqu'à concurrence d'un montant de: 2% du montant de la soumission en francs CFA HT-HD _____, à titre de cautionnement provisoire de (soumissionnaire) _____ vis à vis de l'ACMAD et nommé le Maître d'Ouvrage, pour l'appel d'offres relatif à la fourniture d'un véhicule automobile station wagon de type 4WD.

Les conditions de cette obligation sont :

si le soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité spécifiée par le soumissionnaire,

ou

2. si le soumissionnaire s'étant vu notifier l'acceptation de son offre par le Maître d'ouvrage pendant la période de validité :

manque à signer ou refuse de signer le modèle de marché alors qu'il est requis de le faire, ou

manque de fournir ou refuse de fournir le cautionnement définitif

nous nous engageons à payer au Maître de l'ouvrage un montant allant jusqu'au maximum du montant stipulé ci-dessus dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître de l'ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que, dans sa demande, le Maître de l'ouvrage notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une des condition ci-dessus, ou toutes les deux sont remplies, et qu'il spécifiera quelle ou quelles condition(s) a ou ont joué.

Le présent cautionnement sera valable pour toute la période pendant laquelle les offres des soumissionnaires seront examinées par le Maître de l'ouvrage, c'est-à-dire cent vingt (120) jours à partir de la date d'ouverture des plis.

Fait à _____ le _____ 2020

Signature et tampon des Délégués
et Représentants de la Banque

Noms et fonctions des signataires



DOCUMENT 7 : MODELE DE CAUTION DE BONNE EXECUTION

Compte n°

Marché n°

Nous soussignés (nom et adresse de la Banque), déclarons par la présente, garantir comme débiteur principal et non pas seulement comme caution solidaire, pour le compte de (nom et adresse du soumissionnaire) au profit de l'ACMAD, le paiement à concurrence d'un montant maximum de

(montant de la garantie)

représentant 5% du montant du marché, sans contestation et dès réception de la première demande écrite du bénéficiaire, à l'effet d'exécution complète et correcte du marché pour la fourniture d'un véhicule automobile station wagon de type 4WD.

La présente garantie entrera en vigueur et prendra effet dès sa date de signature.

La loi ainsi que la juridiction applicable à la garantie est celle du Niger.

Fait à le2021

Signature et tampon des Délégués
et Représentants de la Banque

Noms et fonctions des signataires

DOCUMENT 8 : CADRE DE BORDEREAU DES PRIX





N°	Désignations	Quantités	Prix unitaire (hors TVA)	Montant HT
1				
2				
3				
	TOTAL HT			
	TVA			
	TOTAL TTC			

Arrêté le présent devis à la somme de Francs CFA